

Accueil téléphonique

03 60 56 40 01

(coût d'un appel local)

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Dépannage/urgence

03 60 56 40 09

(coût d'un appel local)

24h/24, 7J/7

Accueil de proximité

11 rue St Eloi

60800 Crépy en Valois

Du lundi au vendredi

De 9h à 12h et après-midi sur

rendez-vous

Nous écrire

SAUR

TSA 41160

92894 NANTERRE Cedex 9

Mieux vous connaître

pour encore mieux vous informer !

Nous vous invitons à vérifier et/ou mettre à jour les informations dans le formulaire joint.



Votre email : pour vous transmettre les actualités liées à votre compteur (rappel de rendez-vous...) ou encore vous donner des conseils sur la maîtrise de votre consommation.



Votre numéro de téléphone portable : pour être informé par SMS en cas de coupure d'eau.



Votre préférence de paiement :
> Choisir votre mode de paiement.

> Si vous souhaitez le prélèvement de votre facture d'eau, vos coordonnées bancaires sont à nous transmettre. Ce sont des données personnelles qui ne peuvent être communiquées que par le titulaire du compte bancaire.



Votre facture : papier ou électronique (une notification est envoyée par mail pour accéder à votre facture). Vos factures sont archivées sur votre espace client.

L'agenda 2024 de votre commune :

› Si vous souhaitez être mensualisés :

Vous recevrez votre calendrier de prélèvements courant premier trimestre 2024 pour l'année 2024. La facture annuelle vous parviendra en décembre 2024.

› Si vous n'êtes pas mensualisés :

Vous recevrez deux factures par an, en juin (acompte de consommations estimées) et en décembre 2024 votre consommation annuelle (suite à la relève de votre compteur).

Après déploiement de la télérelève des compteurs d'ici 2026 :

› Si vous êtes mensualisés :

Vous recevrez deux factures par an, en juin et en décembre, établies sur consommation télérelevée avec 4 mensualités entre chaque facture.

› Si vous n'êtes pas mensualisés :

Vous recevrez deux factures par an, en juin et en décembre, établies sur consommation télérelevée.

Optez pour le prélèvement mensuel

Plus simple, le prélèvement vous permet de **régler vos factures d'eau en toute sérénité**.

Le montant et la date du prélèvement sont modifiables à chaque instant sur votre espace client que vous pourrez activer dès réception de votre calendrier de prélèvement périodique.

Votre espace client en ligne

Vous pourrez bénéficier de tous les services clients en ligne SAUR en créant votre espace client, à la réception de votre première facture ou encore, en confirmant votre adresse mail et votre numéro de portable dans le formulaire joint, pour recevoir une invitation courant premier trimestre 2024.

